AUTOMOBILISME

Le rallye de Monte-Carlo

Les épreuves de classement ont eu lieu hier

Monte-Carlo, 21. — La 2e épreuve de classement qui a eu lieu aussitôt après l'arrivée des concurrents du Rallye International Automobile de Monte-Carlo, a vu la victoire du Hollandais Bakker Schut qui a réalisé le temps de 25" 5/10 devant les Français Trévoux et Paul, classés tous deux seconds ex aequo.

Viennent ensuite le Français Jouille-Duclos et le Hollandais Mutsaerts, l'Anglais Waleran, le Français Quinlin, l'Anglais Whalley, etc.

Pour les voitures de la seconde catégorie de 750 à 1 500 cmc, le meilleur temps a été accompli par le Français Gordini en 29" 3/10 devant l'Anglais Stork, le Hollandais Stemerdinck et le Français De Bourbon etc.

Pour les voitures de 3e catégorie, d'une cylindrée égale ou inférieure à 750 cmc., c'est le Hollandais Van Heemstra qui vient en tête avec 53" 5/10 précédant le Français le Lapchin la Hollandais Cornelius, le Français Debinne et le Hongrois Boekh.

Pour la Coupe des Dames, l'Anglaise Lace arrive 1re avec le temps de 28" 3/10 devant la Hollandaise Van Strien, la Française Simon, etc.

Il est bien évident que ce classement ne vaut uniquement que pour l'épreuve de demarrage et de traînage.

Enfin, dans la première épreuve de classement disputée ce matin entre Grenoble et Monte-Carlo et dont les résultats ne seront connus que demain soir, on peut dire que les Français Trévoux et Paul se partagent provisoirement la première place au classement général, tandis que le Français Gordini est en tête de la deuxième catégorie et le Hollandais Cornelius premier dans la troisième catégorie, tous ces concurrents étant venus d'Athènes.

Pour la Coupe des Dames, c'est la Française Mme Simon qui fait équipage avec Mlle Largeot, qui se trouve au commandement, grâce également à son départ d'Athènes.

BOXE

AUJOURD'HUI A LINSELLES MICHEL II RENCONTRERA MILETTI

Ce dimanche, dans la salle de l'Etoile, à Linselles, aura lieu une belle réunion organisée par le Boxing Club Linsellois.

Le combat vedette sera la rencontre Michel II-Miletti. Le poulain de Louis Pottier est actuellement dans une brillante forme et sa récente victoire sur le Cornierois Pollet en dit long sur ses possibilités ; mais il trouvera en Miletti un adversaire digne de sa réputation, et si ce n'est que Michel II boxe devant son public nous prononcerions l'Italien vainqueur car il vient aussi de prouver sa classe en remportant sur le ring du Centraline quelques belles victoires.

Ce combat sera encadré par cinq rencontres amateurs qui mettront aux prises l'équipe de Linselles à celle de Nœux-les-Mines.

Voici le programme détaillé :

En quatre rounds de 2 minutes : Spinael (B.C.L.) contre Caron (Nœux) ; Dhont (B.C.L.) contre Zaramba (Nœux).

En six rounds de 2 minutes : Mathurin (B.C.L.) contre Fontaine (Nœux).

En dix rounds de 2 minutes : Michel II (B.C.L.), 56 kg contre Miletti (Nœux), 57 kg.

Le premier combat aura lieu à 17 h. Un autobus partira de chez M. Cuvelier, 50 r. de Calais, à Tourcoing, vers 16 h. 30.

CROSS CYCLO-PEDESTRE

UNE BONNE PARTICIPATION NORDISTE ASSURERA CE MATIN LE SUCCÈS DU GRAND PRIX LÉON THEERLYNCK A LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES

Ce dimanche 22 janvier aura lieu à La Chapelle d'Armentières, le 2e Grand Prix Léon Therlynck, avec départ 10 h. 30 au siège de l'Etoile Cycliste, 161, route Nationale Chapelle d'Armentières, sur une distance de 16 km de terrains bien variés. Cette épreuve est assurée d'un gros succès sportif et spectaculaire, car parmi les engagés, sont inscrits : Vaast, Vermassen, Cacheux, Cuisinier, Dubois, Therlynck et plus de 20 coureurs connus. La lutte sera passionnante. Therlynck, champion du Nord de cross cyclo-pédestre, est en excellente forme. Parviendra-t-il à vaincre Vaast, Pas-de-Calais champion du Pas-de-Calais ? Maurice Cacheux ne prendra-t-il pas sa revanche du Championnat du Nord ? Vermassen est toujours très dangereux. Quant à Cuisinier et Dubois qui furent remarquables dans le Championnat du Nord, peuvent causer des surprises. Il y aura foule au départ et sur tout le parcours pour assister aux péripéties de cette belle épreuve.

CYCLISME

LE SAMEDI DU VÉLODROME D'HIVER PARISIEN

En finale de l'épreuve de vitesse (750 m) l'Italien Astolfi a battu Noblet par 3 longueurs et Prat.

Le Lillois Debruyckere qui avait gagné l'une des épreuves de repêchage, s'était classé quatrième en demi-finale.

Ce même coureur arrivé premier dans la finale du 750 mètres handicap où il partait scratch a été déclassé par les commissaires pour passage sur le ciment. Le résultat définitif fut le suivant : 1. Danger (handicap 50 m.) ; 2. Minet (60 m.) ; 3. Baguet (10 m.).

Deux individuelles de 4 km. sont revenues la première à Chedebois devant Caceres et Danis, la seconde à Macon devant Poret et Danger.

Enfin voici la classement de l'américaine de 30 km : 1. Laloup-Schneider (St-Denis) 2. a un tour : Balestra-Campi, 3. Wucher-Rucco ; 4. Hamadi-Lagorgette ; 5. Leborgne-Lespilles.

HIPPISME

HIER, A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Niagara II (Al. Libeer) ; 2. Nogaro II (Reine) ; 3. Nemrod Lancy (Haset). — G. 9.50 ; pl., 6.00 ; 7.50 ; 8.50. — 8 restant engagés, tous couru.

DEUXIEME COURSE. — 1. Master Port (F. Jadoul) ; 2. Ma Mère (A. Morel) ; 3. Memento (Ch. Lemoine). — G. 78.00 ; pl., 20.00 ; 8.00 ; 45.00. — 17 partants — Pas couru : Mait' Jacques.

TROISIEME COURSE. — 1. Khan M (A. Marie) ; 2. Lemont (Riaud) ; 3. Kazar (E. Carré). — G. 14.50 ; pl., 7.00 ; 6.50 ; 8.50. — 12 restant engagés, tous couru.

QUATRIEME COURSE. — 1. Jupiter II (A. Arson) ; 2. Kerouan II (L. Forcinal) ; 3. King of Loudières (M. Fischer). — G. 40.00 ; pl., 11.00 ; 7.00 ; 22.00. — 12 partants — Pas couru : Message.

CINQUIEME COURSE. — 1. Nébuleuse V (R.-C. Simonard) ; 2. Nas T (Ad. Tamberi) ; 3. Norah Al Tamberi). — G. 11.50 ; pl., 6.50 ; 14.50 ; 11.50. — 9 restant engagés, tous couru.

SIXIEME COURSE. — 1. Miss Williams (J. Mills) ; 2. La Douceur (H. Picard) ; 3. Mai au Ventre (A. Morel). — G. 19.50 ; pl., 9.00 ; 10.00 ; 23.00. — 8 partants — Pas couru : La Capella.

SEPTIEME COURSE. — 1. Ma Petite Sœur (R.-C. Simonard) ; 2. Madras (F. Riaud) ; 3. Mary Lou (L. Grac). — G. 17.00 ; pl., 7.00 ; 7.50 ; 12.00. — 11 restant engagés, tous couru.

EXPOSITION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL

GROUPE VI
INDUSTRIES TEXTILES

Le Secrétariat du Groupe VI (Industries Textiles) de l'Exposition Départementale du Travail attire l'attention des personnes qui désirent participer à cette exposition, sur le fait que leurs travaux devront être envoyés ou déposés à l'adresse suivante, au cours de la semaine du 22 au 28 janvier, dernier délai : M. Louis Mestre, secrétaire du Groupe VI, Chambre de Commerce de Roubaix, 2, rue du Château, à Roubaix, d'où ils seront transportés à Lille pour l'installation de l'exposition qui aura lieu les mardi 30 et lundi 31 janvier.

L'exposition aura lieu les 4, 5 et 6 février. Elle sera inaugurée par M. le Préfet du Nord, le samedi 4 février à 15 h. Tous les exposants sont cordialement invités à assister à l'inauguration.

LA CONFÉRENCE NATIONALE DU PARTI COMMUNISTE

« IL FAUT OUVRIR LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE ET RAVITAILLER L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE »...

a déclaré dans un grand discours M. Maurice Thorez, qui a indiqué que « *les communistes sont prêts à soutenir le Gouvernement s'il est décidé à sauver l'Espagne* »

Paris, 21. — La conférence nationale du Parti Communiste a été ouverte ce matin à Gennevilliers. A la table des officiels on remarque : MM. Marcel Cachin, Jacques Duclos, Maurice Thorez, Ramette et Dutilleul, Racamond, etc..

Une adresse de M. Romain Rolland

Après l'élection de M. Dutilleul, député de la circonscription comme président de séance, M. Maurice Thorez a lu aux délégués, une adresse de M. Romain Roland, dans laquelle, l'écrivain célébrant le 150e anniversaire de la révolution française, déclare que « Les Socialistes et les Communistes ont l'honneur de poursuivre le labeur commencé par les grands laboureurs de 1789. Pour ce labeur, il faut la paix, une paix virile, loyale, franche et droite, fondée sur la justice, le respect des contrats le plus grand bonheur du monde, le plus grand bonheur des peuples, celui, faute duquel tous les autres sont mêlés de deuils et de remords et tout le progrès humain en est vicié. Etablissons la paix, maintenons la paix ».

La discussion

M. Heroldi, de la région du Rhône, a alors ouvert la discussion de la politique intérieure et extérieure qui figure à l'ordre du jour de la première journée.

M. RAMETTE, député, lui a succédé à la tribune. Dans un bref discours, il a relevé les accusations portées contre le parti communiste, réclame que l'aide soit apportée au plus tôt à l'Espagne republicaine et demandé que les dizaines de milliers de chômeurs soient utilisés pour redonner à la production nationale le développement nécessaire.

Avant que la séance de la matinée ne soit levée, M. Monmousseau a lu une adresse du parti communiste anglais.

Un grand discours de M. Maurice Thorez

C'est devant une salle où étaient ferentes régions, que M. Maurice Thorez rassemblés environ 750 délégués, des dif- a pris cet après-midi la parole pour présenter son rapport sur la politique intérieure et extérieure à la conférence nationale du parti communiste.

Longuement applaudi et accueilli par « l'Internationale » chantée en chœur par tous les assistants, le député Desseaux a gagné la tribune et a commencé par rappeler les circonstances extérieures qui font que le moment où s'ouvre la conférence du parti communiste est particulièrement grave. Il se propose d'étudier les deux problèmes qu'il considère comme décisifs : 1. Celui de la lutte pour la paix et d'aide à l'Espagne republicaine ; 2. Celui de l'unité française comme condition du salut du peuple français.

Le problème espagnol domine la politique internationale

Selon M. Maurice Thorez, la guerre d'Espagne est devenue depuis Munich le problème dominant de la politique internationale. L'issue de la lutte conditionne non seulement le sort du peuple espagnol, mais aussi celui des démocraties et partant celui de la France.

Le député de la Seine montre que l'inquiétude soulevée par l'offensive actuelle des Nationalistes espagnols commence à gagner même certains milieux français dits modérés. Il s'élève contre la non-intervention qui dit il « fut une erreur, une faute en soi ». C'est sur cette question que se sont produites les premières fissures dans le front populaire et il fait appel à tous ceux qui reconnaissent aujourd'hui leur erreur pour qu'ils s'unissent au parti communiste afin d'obtenir que la France viennent en aide à l'Espagne républicaine.

Ecartant un à un les arguments donnés tant à la tribune de la Chambre que dans la presse contre l'intervention et le danger de guerre que l'envoi de provisions, d'armes et de troupes françaises ne manquerait pas d'entraîner, M. Maurice Thorez s'élève contre le dilemne qui a été posé : Ou la non-intervention ou la guerre.

On ne peut plus désormais nier l'intervention de l'Italie qui la proclame officiellement chaque jour mais l'attitude française n'est plus de contester l'aide fasciste mais de l'admettre et de laisser faire. L'excuse donnée est de sauver la paix. « C'est celà même, dit M. Thorez, qui a couvert l'accord de Munich ».

Pour M. Thorez, le chef du Gouvernement britannique qui revient de Rome et déclare qu'il fait encore confiance à la bonne foi de M. Mussolini, est responsable avec l'actuel ministre des Affaires étrangères français, à la fois de Munich et de la non-intervention.

M. Maurice Thorez continue : « C'est une duperie que de croire aux propos de M. Mussolini. »

Il déclare ensuite que les communistes comme en 1935 au moment des sanctions tiennent à l'amitié de l'Angleterre « mais nous voulons cette entente sur le pied d'égalité. »

« Il faut ouvrir la frontière pyrénéenne »

Puis, il réclame l'ouverture de la frontière pyrénéenne. Il ne s'agit pas de constituer un bloc comme l'ont fait les Etats agresseurs sous le couvert de l'anti-communisme, mais d'unir tous les hommes de bonne volonté comme le voulait la S. D. N., comme le veut le pacte franco-soviétique. Il fait appel à l'union des démocraties et à celle des classes ouvrières dans le monde.

« *Il faut ravitailler l'Espagne républicaine et pour cela, le parti communiste mènera la campagne au parlement et dans le pays. Les Communistes sont prêts à soutenir le gouvernement s'il est décidé à sauver l'Espagne et à ouvrir la frontière. Ainsi, le front populaire se reconstituerait sous une forme plus élargie. Si le gouvernement refuse, c'est une trahison. Nous combattrons cette trahison avec toutes les conséquences que cela comporte.* »

M. Maurice Thorez aborde alors le problème de l'unité française et déplore la dislocation du front populaire. Il montre que l'union est nécessaire et d'abord avec les ouvriers chrétiens.

L'« Internationale » souligne la fin de ce discours qui a duré près de deux heures. Après l'intervention des représentants de la Seine-Inférieure, de Paris-Nord et de la Charente-Inférieure la séance est levée à 19 heures.

LE 22 JUILLET 1937, le cadavre d'une femme inconnue était découvert dans un taillis près de Cambron

L'enquête permit d'identifier la victime et son mari, un cafetier de Boves, écroué, avoua être l'auteur du meurtre

LE JURY DE LA SOMME QUI VA ÊTRE SAISI DE L'AFFAIRE, S'EFFORCERA DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR DE NOMBREUX POINTS DEMEURÉS OBSCURS

La première session des Assises de la Somme en 1938 s'ouvrira demain. Le rôle ne comporte que deux affaires : une banale affaire de mœurs et un crime.

Ce crime a passionné et passionne encore toute la Somme et tout particulièrement la région amiénoise et la région abbevilloise, l'une par le fait que l'accusé et sa victime habitaient Boves ; l'autre parce que le crime a été découvert sur le territoire de la commune de Cambron.

C'est une affaire mystérieuse par plus d'un point que les jurés picards vont avoir à examiner et, à moins d'un coup de théâtre qui, l'on pense possible — sinon probable — même au Palais, on prévoit que les débats occuperont les journées de mardi et de mercredi. M. le Conseiller Yves Le Febvre, qui dirigera ces débats, n'aura pas trop de ses brillantes qualités pour s'efforcer de faire toute la lumière sur une affaire qui est restée complexe, malgré les mois et les mois consacrés à son instruction. Voyons les circonstances de ce crime pour lequel un débitant et marchand d'œufs de Boves, Gaston Bouffette, âgé de 35 ans, va s'asseoir au banc d'infamie.

La découverte du crime

Le 22 juillet 1937, un cultivateur de Cambron, se rendant aux champs, découvrait dans un taillis, en bordure d'un chemin peu fréquenté, le corps d'une femme inconnue dans la région. L'enquête établit qu'elle avait été tuée d'un coup de fusil de chasse tiré de très près, derrière la nuque. Sur elle, on ne trouva aucun papier et ses vêtements ne portaient aucune marque susceptible d'aider à son identification. Cependant, non loin du corps on découvrit un vieux fusil de chasse un « Lefaucheux » ; l'expertise devait établir qu'il s'agissait là de l'arme du crime.

Les gendarmes d'Abbeville, sous le commandement du capitaine Besson, se livrèrent à une enquête très approfondie mais, malgré le gros travail fournit, ils ne purent établir l'identité de l'assassinée et l'inhumation eut lieu dans le petit cimetière de Cambron. Plusieurs lettres anonymes furent reçues par les gendarmes mais orientées de ce côté, les recherches ne donnèrent rien. Après quelques semaines d'attente, le Parquet d'Abbeville classa le dossier.

L'identification de la victime

Mais dans le courant du mois de novembre 1937, un fait nouveau se produisit. Une habitante de Bertaucourt-les-Thennes, Mme Lefebvre, se présentait à la gendarmerie de Boves et déclarait que, depuis le 28 juillet précédant, sa fille Simone, née en 1904, était disparue. Elle était mariée à un nommé Gaston Bouffette, qui exploitait à Boves une épicerie-buvette à laquelle était adjoint un commerce de beurre et œufs.

Le chef Fafet, commandant la brigade de Boves, s'étonna tout d'abord que le mari n'ait parlé à personne de la disparition de sa femme et, très adroitement, se livra à une enquête discrète au cours de laquelle il acquit bientôt la certitude que l'attitude de Bouffette était des plus louches. Il l'interrogea alors et, devant l'embarras de Bouffette, sa conviction devint bientôt une certitude. Il eut alors l'idée de demander au Parquet d'Abbeville communication du dossier de l'affaire de Cambron et se fit confier le fusil trouvé auprès du cadavre.

Le fusil dénonciateur

Patiemment il procéda à des investigations, tant à Boves que dans les localités voisines, et c'est ainsi qu'il recueillit un renseignement très précieux : un habitant de Fouencamps reconnut l'arme comme étant celle qu'il avait vendue, en juin 1937, à Gaston Bouffette. Aucun doute n'était possible, le fusil ayant été reconnu à certains détails spéciaux par ses précédants propriétaires. Le chef Fafet apprit en outre que Bouffette n'était pas chasseur mais qu'après avoir acheté des cartouches chez un armurier d'Amiens, il s'était exercé à tirer dans son jardin. Dans quel but ?

Fort de ces renseignements, le chef enquêteur interrogea Bouffette sur ce qu'était devenu le fusil qu'il avait acheté. Le débitant déclara que c'était sa femme qui l'avait emporté en quittant le domicile conjugal pour se rendre, ajouta-t-il, chez des amis à Dieppe.

Il se troubla lorsque l'arme lui fut présentée. Le chef Fafet lui demanda alors de préciser dans quelles circonstances Mme Bouffette était partie. Le débitant déclara qu'il l'avait conduite en auto à Amiens et qu'il l'avait mise dans le train quittant Amiens à 1 h. 55. Il ajouta qu'il n'était rentré qu'à 4 h. du matin, car il était allé à la fête de la Saint-Jean. Or, le train quittant Amiens à 1 h. 55 est à destination de Boulogne-sur-Mer et non de Dieppe ; d'autre part, les baraques foraines installées à la fête de la Saint-Jean ferment à une heure du matin. Bouffette s'enferrait de plus en plus.

Entre temps, Mme Lefebvre avait fourni aux enquêteurs des morceaux des étoffes dans lesquelles avaient été taillés les vêtements de sa fille. Ces morceaux furent transmis au laboratoire des services de l'identité judiciaire et, grâce à cet examen, aucun doute n'était plus possible : l'inconnue de Cambron était bien Mme Bouffette. Le corps fut d'ailleurs reconnu par la famille peu après.

Le criminel est arrêté et fait des aveux

Bouffette fut arrêté malgré ses dénégations et conduit à la prison d'Abbeville, le 1er avril 1938.

Il fut interrogé le lendemain par M. Finot, juge d'instruction, et, devant les charges qui pesaient sur lui, se décida à faire des aveux. Il déclara qu'au début après qu'elle venait de gagner 50.000 fr du mois de juillet, sa femme lui avait au tirage de la Loterie Nationale et que le 8 juillet elle avait manifesté le désir de se rendre à Dieppe. Il l'avait conduite à la gare d'Amiens où elle avait pris le train de 1 h. 55. Mais le lendemain il s'était aperçu qu'elle était partie en emportant une somme de 19.000 francs, ainsi que la plus grande partie de ses vêtements. Il avait à son tour pris le train de 1 h. 55 et avait débarqué à Abbeville « où il savait retrouver sa femme ». Il précisa « qu'il l'avait rencontrée au petit jour » et qu'une discussion s'était élevée entre eux.

Bouffette fit connaître qu'il avait l'intention de se venger à son départ de Boves et qu'à cet effet il avait pris avec lui le fameux fusil de chasse. Tout en discutant, les époux se dirigèrent vers les faubourgs d'Abbeville et ne tardèrent pas à arriver à l'endroit où l'on devait retrouver le corps de Mme Bouffette. La discussion reprit alors plus violente. Bouffette se saisit alors de son fusil et tua sa femme à bout portant, alors qu'elle lui tournait le dos. Puis il s'enfuit après avoir fouillé les vêtements de sa victime et en abandonnant l'arme du crime.

Nombreuses invraisemblances

Ces explications étaient assez obscures et le juge ne retint qu'une certitude : Bouffette avait avoué son crime. Pour le reste il y avait trop d'invraisemblances, ce qui donnait à penser que le débitant ne disait pas toute la vérité. Il avait d'ailleurs déclaré au début de son interrogatoire « qu'il ne pouvait rien dire », laissant à penser qu'il avait un secret et que peut-être il n'avait pas agi seul. Cette hypothèse n'apparaît d'ailleurs pas impossible. Si Mme Bouffette avait séjourné à Abbeville pendant 24 heures elle était descendue chez quelqu'un de ses amis. Or, les recherches effectuées en ce sens demeurèrent infructueuses.

Il ne faisait aucun doute que Bouffette avait menti et que les deux époux n'avaient pas voyagé séparément. L'idée d'une complicité se fortifia encore dans l'esprit du magistrat instructeur lorsqu'il apprit que Bouffette ne savait pas se servir du fusil, preuve qu'il administra lui-même lorsque les gendarmes de Boves lui demandèrent de mimer la scène du crime ; idée fortifiée encore par le fait que le déplacement à pied d'Abbeville à Cambron, tout en discutant, en se disputant même, n'était guère vraisemblable.

Bouffette fut interrogé à plusieurs reprises à ce sujet, mais toujours il observa le plus complet mutisme. Bien mieux, par deux fois il changea d'avocat parce que ceux-ci lui avaient demandé des éclaircissements sur cette possibilité de complicité.

L'assassin modifia alors ses déclarations et déclara qu'il était parti en même temps que sa femme à qui il avait déclaré devoir aller dans la région d'Abbeville pour un achat de beurre et en lui proposant de la mettre dans le train d'Abbeville.

Et on peut se demander si, en résilte, le crime n'a pas été commis à Boves et si, avec l'aide d'un complice, le débitant n'a pas transporté ensuite le cadavre à Cambron. Le juge d'instruction a poursuivi ses investigations en ce sens, mais Bouffette a toujours persisté à déclarer qu'il avait agi seul et que le crime avait été consommé à Cambron.

Les mobiles du crime

Bouffette affirmait avoir tué sa femme parce qu'elle était partie en emportant une certaine somme d'argent. Il semble, cependant, que la question d'intérêt doive être écartée, le mariage ayant eu lieu sous le régime dotal, l'argent de la défunte revenait de plein droit à sa propre famille. Et cependant certains détails pourraient laisser envisager l'hypothèse d'un crime passionnel.

Les médecins psychiâtres qui ont examiné Bouffette ont conclu à son entière responsabilité. Bouffette a-t-il un secret ? Et, bien qu'il ait toujours affirmé avec force qu'il était seul coupable, ne va-t-il pas faire des révélations aux jurés ?

Un quelconque débiteur n'avait-il pas intérêt à la disparition de Mme Bouffette ?

De toute façon, la tâche de Me Pruvost, le jeune avocat commis d'office pour assumer la défense de l'accusé, apparaît bien lourde...

MORT AUX RATS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est à une entreprise de ce genre que c'est adressé il y a quelque temps le locataire d'une villa d'Asnières. Et par un beau midi une équipe munie de tous les appareils nécessaires prenait possession de la maison. Toutes issues bouchées, l'équipe injecta par le trou de la serrure des flots de gaz mortels, puis satisfaite du devoir accompli, s'en fut prendre un « glass » bien gagné chez le bistro d'en face.

Il était 15 heures. A 15 h. 30, une détonation formidable se faisait entendre. Dans une gerbe de flammes le toit de la villa s'envolait dans les nuages, tandis que les murs s'affaissaient, recouvrant de platras les débris du mobilier.

Seuls avaient échappé au désastre les punaises logées dans les interstices des planchers, et les rats qui, après un moment d'affolement bien naturel, organisaient leurs nouveaux quartiers parmi les ruines.

Il n'y avait que le propriétaire et le locataire pour n'être pas satisfaits de l'opération. Tous les deux actionnèrent l'entreprise devant le tribunal qui, la semaine dernière, la condamna à de confortables dommages-intérêts. Elle eut beau plaider que, en somme, elle avait rempli son contrat en détruisant rats et insectes et que les événements accessoires ne la regardaient pas : des constats en bonne et due forme attestèrent la vitalité et la prospérité des familles de rongeurs et d'insectes dont la mort avait été le but proposé.

Ainsi, de plus en plus, l'arme des gaz se révèle à deux tranchants, comme le sabre de M. Prud'homme qui servait à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre. Et s'il est une morale à tirer de cette aventure, c'est qu'il n'est pas plus raisonnable de brûler sa maison pour faire cuire un œuf que de risquer de la détruire pour asphyxier une douzaine de rats.

E. V.

Les récoltes futures sont très menacées

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans le Pas-de-Calais, qui est le département arrivant en tête, avec 148.000 hectares, au point de vue de la superficie ensemencée en blé, l'état des cultures est nettement médiocre. Dans le Nord, qui compte 100.000 hectares d'emblavures, c'est la note passable. L'Aisne n'a pas trop souffert. Par contre, la Somme (120.000 hectares) a été tellement éprouvée qu'il n'a pas été possible, jusqu'à maintenant, de donner une note moyenne. De toute façon, les blés ensemencés en automne dernier donnent un aspect mauvais.

Il en est à peu près de même pour l'avoine. Presque médiocre dans l'Aisne et dans le Nord ; mauvais dans le Pas-de-Calais et dans la Somme.

Pour l'ensemble du territoire, la note générale de l'état des ensemencements d'automne est défavorable, et dans la région du Nord, notamment, il a fallu procéder à des réensemencements. L'Est et le Sud-Est ont seuls été épargnés.

D'autre part, les agriculteurs ont moins semé de blé que l'année précédente. En tous cas, nous restons toujours assez loin du chiffre de 1913, où furent emblavés 6.300.220 hectares, contre 4.957.030 cette année, soit une diminution de 1.343.190 hectares.

F. S.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

A Lille, hier, a été inaugurée LA XVe EXPOSITION-CONCOURS de la Basse-Cour familiale

Sous la présidence active de M. Roussel, la XVe Exposition-Concours de la « Basse-Cour Familiale » s'est déroulée hier à Lille et, malgré les difficultés du moment, est demeurée avec tout son succès des années passées.

Huit cents sujets, tous aussi beaux en volailles, pigeons, lapins — voire même en race caprine (ainsi qu'avec humour et joie M. Vandamme le faisait constater) — ont été là réunis au Palais Rameau, à Lille, et laissés aux appréciations des membres du jury : MM. Lukaslewicz, consul de Pologne ; le général Signala ; M. Vandamme, professeur d'agriculture, adjoint à la direction des Services agricoles, représentant M. Fernand Carles, préfet du Nord ; le sénateur Des Rotours, Treels, représentant l'Administration municipale ; Victor Desprez, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Riez, directeur des Services vétérinaires ; le capitaine Castagnet, des Services colombophiles militaires ; Lebas et Cambay, représentant M. Robert Thirlez, de la Fédération des Jardins Ouvriers du Nord de la France ; Pierre Varlet, et Lesaffre, du Comice agricole de Lille ; le docteur Lepoutre, MM. Jean Legros et Godébert, des Aviculteurs d'Artois ; Jullen Matte, directeur de la « Renaissance Agricole ».

Les personnalités inaugurant l'Exposition-Concours. On voit au 1er rang : le Capitaine CASTAGNET, des S.C. de la 1re Région ; MM. DANCHIN, Président honoraire de la B.C.F., Président du Jury ; ROUSSEL, Président du Groupement ; V. POTIE, Président de la J.A.N. ; Louis DANEL, Président d'honneur de la B.C.F. ; le Général SIGABLA ; VANDAMME, Professeur d'Agriculture, représentant M. CARLES Préfet du Nord. Dans le groupe situé derrière ce premier rang, on remarque MM. TREELS, Conseiller municipal, représentant M. le Député-Maire SAINT-VENANT, et M. LUKASIEWICZ, Consul de Pologne. — EN MÉDAILLON : Un magnifique sujet primé : un lapin « Géant des Flandres » appartenant à M. SOLTYSIAK, de DOURGES. (Ph Réveil)

A travers l'Exposition

Dans un article ultérieur, notre collaborateur M. Paul Dubus, qui était d'ailleurs membre de la Commission d'examen, nous donnera ses impressions. Mais dans cette exposition des sujets les plus représentatifs de ce que la « famille » peut tenir et travailler, nous citerons tout particulièrement : le lapin géant des Flandres appartenant à M. Soltysiak, de Dourges ; les dindes et dindons de Rouquières, bruns et roux, de Mme Brienne, de Genech, rares, magnifiques bêtes à la chaire délicate et tant appréciée des gourmets ; les poules et coqs de Hambourg, sujets pailletés, argentés, champions des expositions internationales ; les chèvres et boucs, qui, pour la première fois figuraient dans ce vaste et magnifique établissement.

Les personnalités

Le travail délicat des jurés était achevé lorsque à 11 heures, le Comité d'organisation, composé de MM. Louis Danel, président d'honneur ; Jacques Danchin, président honoraire ; Laurent Detuncq, vice-président honoraire ; Joseph Roussel, président ; Lucien Bastien et Théophile Cammaert, vice-président ; Eriflylynck, commissaire général, et son adjoint, M. Fernand Legros ; Jules Huleux, secrétaire général ; Gustave Mession, L. Faches, Nestor Meurette, Dhalle, Frimat, P. Hayam, Dambrine, Jules Léduc, Augustin Pétit, Léon Mille, Emile Lefebvre, Jules Bogaert, Paul Vallet, Fontaine, accueillit les hautes personnalités qui avaient bien voulu honorer de leur présence l'inauguration de cette manifestation placée sous le patronage de M. le Ministre de l'Agriculture, de M. le Préfet du Nord, de la Municipalité de Lille, de M. le Général commandant le 1er Corps d'armée, etc...

La réception et le banquet

Au cours de la cordiale réception des personnalités par les membres administrateurs de la B.C.F. et, tandis que la cacophonique harmonie des exposés, lançait ses notes dures et sans grâce sous la clairière, des allocutions étaient prononcées par MM. Roussel, président du groupement ; Louis Danel, président d'honneur ; Victor Desprez, au nom de la S.A.N. ; Vandamme, au nom de M. le Préfet du Nord, et Des Rotours, sénateur.

Et, en même temps, deux charmants enfants — émus comme il sied, — Mlle Yolande Dambrine et son frère Louis, remettaient une superbe gerbe d'œillets rouges et de rosée, à leur grand ami M. Louis Danel, qui, lui, paraissait très touché de ce geste aussi délicat qu'aimable.

Un banquet excellent, servi chez un ami de la Basse-Cour : M. Lemoine, rue du Vieux-Faubourg, réunit ensuite une cinquantaine de convives autour de M. Louis Danel et, après les allocutions d'usage, une ovation fut faite en l'honneur du lauréat du prix du Président de la République : M. Nestor Meurette, de Lille, pour son pigeon Moulain (jeune femelle).

LE PALMARES

Volailles. — Grand Prix : M. Bastien, de Lille, Poule Langshan.

Lapins. — Coupe offerte par M. Louis Danel, au plus beau lapin, décernée à M. Soltsiak André, de Dourges (P.-de-C.)

Palmipèdes. — Coupe offerte par M. Delannoy-Roussel, à la volière Dindons de Rouquières à Mme Vve Brienne, de Genech (Nord).

Section caprine. — Une coupe offerte par M. Pierre Delforterie, décernée à M. Demagt Robert.

Le Syndicat d'Achat des Éleveurs Colombophiles de la 1re Région doit-il se constituer en coopérative ?

C'est là l'objet d'une discussion qui retint hier l'attention des membres réunis en assemblée générale annuelle à Lille

Le syndicat des éleveurs colombophiles de la 1re région présidé par M. Lesaffre était hier réuni en assemblée générale annuelle et après avoir adopté les différents points de l'ordre du jour, avait à se prononcer sur un problème assez délicat : celui de sa transformation, éventuellement annoncée de par un décret-loi récent en société coopérative.

Le décret-loi

Le décret-loi du 12 novembre 1938 dit en effet ceci :

« Tous les organismes ou groupements de consommation appartenant ou non à une ou plusieurs entreprises privées ou à des administrations, services civils et militaires créés en vue de l'achat collectif ou individuel et de la distribution de denrées ou marchandises ou de l'une seulement de ces opérations, devront être constituées sous la formation de sociétés coopératives de consommation régies par les lois... etc... s'ils comprennent au moins sept personnes bénéficiant des achats collectifs ou individuels »...

La question est posée

Le syndicat des éleveurs, doit donc, d'après le décret-loi, rentrer dans l'ordre et se transformer en coopérative. M. Lesaffre, président du groupement a d'ailleurs annoncé hier après-midi qu'il était prêt à le faire ; que les statuts du nouvel organisme étaient élaborés. Mais, M. Lesaffre n'accepte pas — sans protester véhémentement — cette transformation du groupement qu'il préside. Son syndicat (ceci entendu pas hier au cours de la discussion des comptes et du budget) a acheté en 1938 une quantité voisine de 50.000 kilos de féverolles, de maïs et de pois qu'il a revendu au prix coûtant, sans bénéfice donc, sans même tenir compte des frais généraux — aux éleveurs de pigeons. Un fait ?

— Il reste 14 fr. en caisse sur l'exercice 1938 !

C'est là affectivement ce qui peut s'appeler « défendre les intérêts colombophiles et favoriser l'économie nationale. »

Très rares, il faut le reconnaître sont les organismes de ce genre, organismes aussi francs, où aucun intérêt personnel n'intervient. « Tout est pour la communauté. »

Pourquoi changer ?

« Ici — disait hier M. Lesaffre au cours de cette assemblée générale — on ne connaît pas la loi des licences...

— Sommes-nous une institution légalement constituée et ayant droit à la vie, ajoutait-il encore.

— Devons-nous au contraire, malgré notre œuvre économique, honnêtement suivie, céder le pas à une autre organisation.

Cette question, M. Lesaffre l'a posée au Ministre de l'Agriculture, à M. Dohon, sénateur, président de la Commission de l'Agriculture, à M. Verin, alors qu'il était encore directeur des Services agricoles du Nord.

Si ce syndicat doit se transformer en coopérative, ce sera évidemment au préjudice des éleveurs et c'est pourquoi M. Lesaffre et ses collègues du syndicat protestent...

Pourquoi changer ?

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES PLANTEURS DE CHICORÉE A CAFÉ

L'assemblée générale aura lieu le 24 janvier, à 11 h., salle Rommel, route de Dunkerque à Bourbourg, sous la présidence de M. Gaston Debavelaere, avec l'ordre du jour suivant :

Rapport moral ; Dispositions à prendre pour 1939.

MARCHÉS DE PARIS

Viandes : Bœufs, quartier derrière 8.75 ; devant 4.50 ; Aloyau, 8.75 ; cuisses 8.50 ; train entier, 9.25 ; Veaux, 1re qualité, 15.25 ; 2e qualité, 1.95 ; 3e qualité, 9.25 ; Pan cuisseau, 14 ; Moutons, 1re qualité, 15 ; 2e qualité, 12.45 ; 3e qualité 14.95 ; Gigots, 20 ; Carres Parés, 23 ; Epaule, 11.25 ; Porcs (entiers ou 1/2) 1re qualité, 14.50 ; Filets 15.25 ; Jambons, 16 ; Lards, 8.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 29.15 ; Charente-Poitou-Touraine, 29.75 ; Malaxés Normandie, 26.25 ; Malaxés Bretagne, 26.50.

Œufs : Picardie et Normandie, 915 ; Bretagne, 765 ; Poitou-Touraine Centre, 840 ; Outre Mer, 625.

Fromages : Brie moyen, 340 ; Camembert Normandie 250 ; Divers, 285 ; Lisieux 767.50 ; Vrac, Gournay, Neufchatel, Pont-l'Evêque, 428 ; Port-Salut, 13.00 Gruyère et Comte, 1430.

Volailles : Canards rouennais, 17.75 ; Nantais, 16 ; Fermes, 14 ; Lapins morts 13.75 ; Oies en peau, 11.85 ; Poulets morts nantais, 18.75 ; de Bresse, 23 ; Poules de Bretagne, 16.

Poissons : Barbues, 18.50 ; Raies, 26.50 ; Harengs français Pleins, 2.60 ; Vives, 1.50